



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

DOM-ROM : Guyane

Question au Gouvernement n° 1296

Texte de la question

UNIVERSITÉ ANTILLES-GUYANE

M. le président. La parole est à M. Alfred Marie-Jeanne, pour le groupe de la Gauche démocrate et républicaine.

M. Alfred Marie-Jeanne. Ma question s'adresse à Mme Geneviève Fioraso, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. J'y associe les députés Bruno Nestor Azerot et Jean-Philippe Nilor.

La baisse des universités françaises dans les classements internationaux a conduit au vote de la loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, qui porte votre nom, madame la ministre. Pour retrouver son rang, la France vise, à travers cette loi, à créer des ensembles universitaires plus attractifs en termes de capacités et de qualité. Quoi de plus juste et de plus naturel ?

Ce qui étonne et désole, c'est que, dans le même temps, vous participez au démantèlement en pièces détachées de l'université Antilles-Guyane, sans consulter toutes les parties prenantes fondatrices. C'est un parti pris antidémocratique !

Je rappelle que j'ai plaidé en vain, dans le passé, pour une autonomie renforcée des trois pôles de cette université et le maintien des liens qui les unissent et ce, dans le respect et l'équité. J'ai plaidé en vain pour une présidence tournante. Je plaiderai toujours en ce sens, quel que soit le statut politique, présent et à venir, des territoires concernés. À cet égard, l'université des *West Indies*, étalée sur trois pôles principaux – Barbades, Jamaïque et Trinidad – constitue un modèle.

Madame la ministre, prenez l'initiative de réunir les communautés des trois pôles, les responsables de l'université, les présidents des collectivités et les parlementaires des territoires concernés pour préserver ce legs commun, qui représente, comme vous le dites, une formidable opportunité de développement dans nos zones géographiques. (*Applaudissements sur les bancs du groupe GDR.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des outre-mer.

M. Victorin Lurel, ministre des outre-mer. Monsieur le député Alfred Marie-Jeanne, ma collègue Geneviève Fioraso vous prie de bien vouloir l'excuser : elle se trouve au CNRS, à l'occasion de la visite du président équatorien.

Il n'y a ni démantèlement, ni procédure antidémocratique, ni décision précipitée. Nous avons dû répondre à une situation d'urgence sur le pôle guyanais. Un gouvernement doit décider : nous l'avons fait, en définissant une feuille de route bienveillante et large, offrant toutes les possibilités. Le pôle guyanais, vous le savez, souffre de

retards et de handicaps. Il fallait y remédier avant de répondre aux revendications exprimées depuis de longues semaines et qui ont conduit au blocage de ce pôle universitaire. Les solutions qui seront trouvées ne préemptent en aucune manière celles qui seront définies en faveur des pôles martiniquais et guadeloupéen.

D'autres parlementaires ont déjà exprimé une demande similaire. La ministre Geneviève Fioraso a exprimé le souhait de recevoir tous les élus, tous les parlementaires, préalablement à la prise de décision. Aucune décision, j'y insiste, ne sera prise sans l'accord préalable des élus, des collectivités territoriales et de la communauté académique : rien de plus démocratique ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe SRC.*)

Données clés

Auteur : [M. Alfred Marie-Jeanne](#)

Circonscription : Martinique (1^{re} circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1296

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Outre-mer

Ministère attributaire : Outre-mer

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [7 novembre 2013](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [7 novembre 2013](#)